

Rapport d'activité 2025

Pôle Protection de l'Enfance

SERVICE D'INVESTIGATION EDUCATIVE 67

17 boulevard de Lyon

67000

STRASBOURG

03.88.23.47.47

-
- 1. EDITO**
 - 2. ANALYSE DES MISSIONS REALISEES**
 - 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE**
 - 4. DÉMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE**
 - 5. RESSOURCES HUMAINES au 31/12/2025**
 - 6. CONCLUSION**



1. EDITO

La Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative (MJIE) est ordonnée par le Juge des Enfants. Elle a pour objectif de recueillir des éléments sur la personnalité d'un mineur, sa situation sociale, sur l'histoire et la dynamique familiale. Elle vise avant tout à comprendre les enjeux socioéducatifs le concernant afin de caractériser un éventuel danger, au titre de l'article 375 du Code Civil, et d'amener au Juge des Enfants des éléments d'aide à la décision. Il s'agit aussi de soumettre des préconisations au magistrat concernant le mineur en fonction du danger repéré ou non et des besoins de l'enfant.

Si la démarche vise à recueillir des éléments factuels, de les vérifier, il convient de les analyser et les problématiser afin d'aboutir à autant de pistes d'action, donc d'hypothèses de travail argumentées. La démarche se veut résolutive dans le sens où elle vise à comprendre un contexte familial pour créer les conditions d'un changement dans l'intérêt de l'enfant.

Le service institue l'exercice des missions qui lui sont dévolues sur le postulat que c'est à partir de la relation éducative à tisser entre les professionnels et la famille que cette dernière peut cheminer dans l'intérêt de l'enfant.

Ainsi, si la démarche s'inscrit dans le cadre judiciaire contraint, la MJIE n'étant pas susceptible d'Appel, elle se veut collaborative. Un rapport est rédigé à destination du Magistrat en fin de mesure, avec une restitution des préconisations à la famille (parents et mineurs concernés). Cette restitution, obligatoire, vise aussi à garantir une place d'actrice de la famille dans le processus d'investigation qui la concerne.

Il existe une forme de tension entre empathie dans la rencontre et rationalité empirique indispensable pour l'analyse. Les travailleurs sociaux, sans réel référentiel propre, sont renvoyés à leur individualité, à leur équipe, à leur expérience, à leurs expérimentations. Apparaît sous cet angle un paradoxe entre nécessaire analyse et empirisme de la rencontre. Le sujet travailleur social en particulier est pris dans cette tension alors même que la MJIE le convoque dans une place d'expertise.

Le service a tenté de longue date de répondre à cette complexité en renforçant en son sein la pluridisciplinarité, qu'il affirme par le travail en binôme pour exercer la mesure. Les mesures sont ainsi exercées par un binôme composé de deux professionnels (travailleur social et psychologue), avec l'accompagnement d'un membre de l'équipe de direction, et l'intervention de la psychiatre si les éléments recueillis appellent à cette expertise complémentaire. Les échanges récurrents, formels et informels, tout au long de l'exercice de la mission, viennent pallier à une forme de risque d'isolement du professionnel, face à la complexité des situations rencontrées. Ils visent aussi à élaborer autour des effets de la rencontre sur leur analyse de la situation et garantir aux familles que leur situation n'est pas soumise au prisme exclusif du regard du travailleur social.

Concrètement, les intervenants sont confrontés :

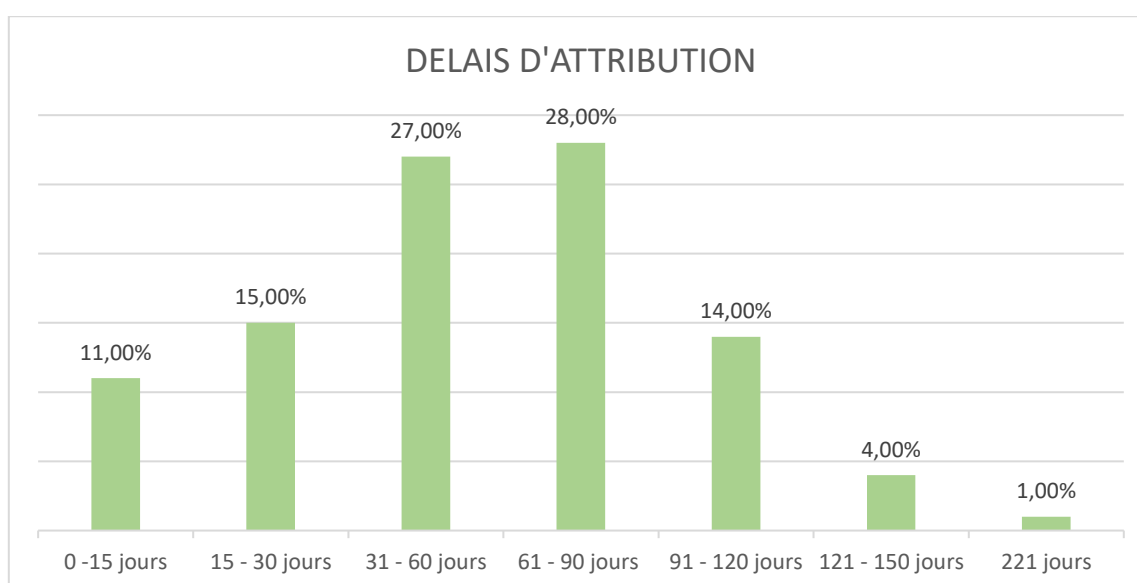
- Au doute, à la nécessité d'accueillir chaque situation de manière singulière et donc à surmonter leur angoisse ou « intranquillité » ;
- A prendre conscience et dépasser leurs représentations, qu'elles soient rattachées à leur expérience, histoire et/ou identité ;
- A la nécessité d'étayer leurs observations ;
- A la dimension du contradictoire inhérente à leurs missions ;
- A l'indispensable et constante analyse – pluridisciplinaire – de leur pratique ;
- A la nécessité de construire, formaliser leurs propres références, épiphytiques à celles communes à l'équipe ;
- A l'obligation de proposer des préconisations justes dans le sens où elles s'articulent non seulement avec ce qui a pu être observé mais aussi avec les potentialités des personnes rencontrées, et avec la commande judiciaire.

2. ANALYSE DES MISSIONS REALISEES

2.1 L'activité

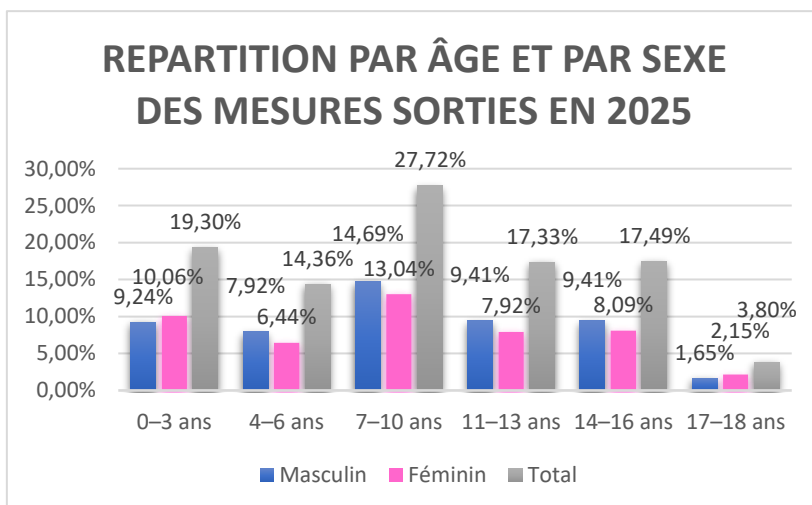
	2023	2024	2025
Agrément	595	595	595
MJIE théoriques = prévisionnelles	595	595	595
MJIE réalisées	595	595	596
Ecart MJIE réalisées/prévisionnelles	0	0	1
Taux d'occupation	100%	100%	100,2%
Nombre de bénéficiaires suivis dans l'année	875	1014	1044
Nombre de MJIE par travailleur social accordé	42	42	42
Nombre de MJIE par travailleur social réel	42	42	42

Le service intervient sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin. L'activité du service est stable depuis trois ans, conformément aux attendus du financeur. Le nombre d'entrées de mesures a connu une inflation lors de la période estivale 2024. La liste d'attente qui en découle depuis lors n'a à ce jour pas pu encore être résorbée, le nombre de mesures par professionnel restant conforme et proportionné à l'équipement du service.

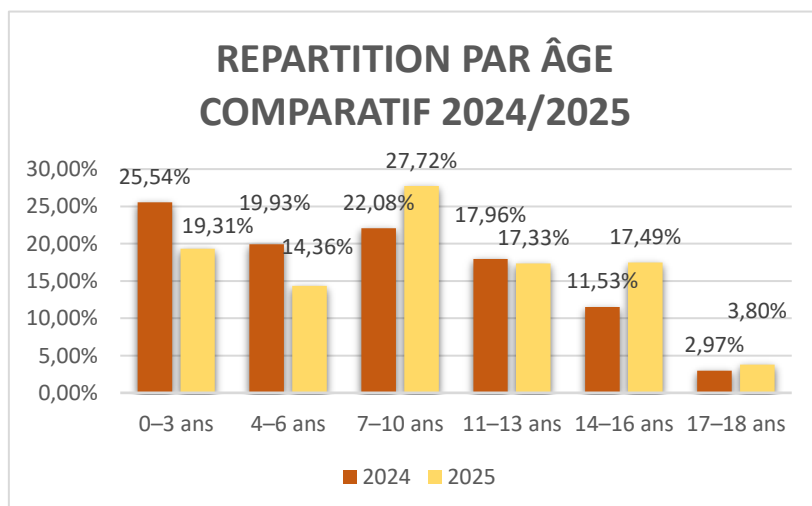


La pérennisation de cette liste d'attente a intensifié la communication avec les magistrats, attentifs à la mise en œuvre des mesures ordonnées - d'autant plus celles avec première intervention urgente, ainsi que les mesures pour les enfants de moins de trois ans.

2.2 Les bénéficiaires



La tranche 0 - 3 ans a diminué de 6,5% et la tranche des 4-6 ans de 5% par rapport à 2024. En contrepartie, on observe une augmentation de 5 % pour la tranche 7-10 ans et de 6 % pour celle des 14-16 ans. La tranche 11-13 ans est stable, tandis que la tranche 17-18 ans est en légère hausse de 1 %.



MOTIFS DE SIGNALEMENT SUR LES SORTIES 2025



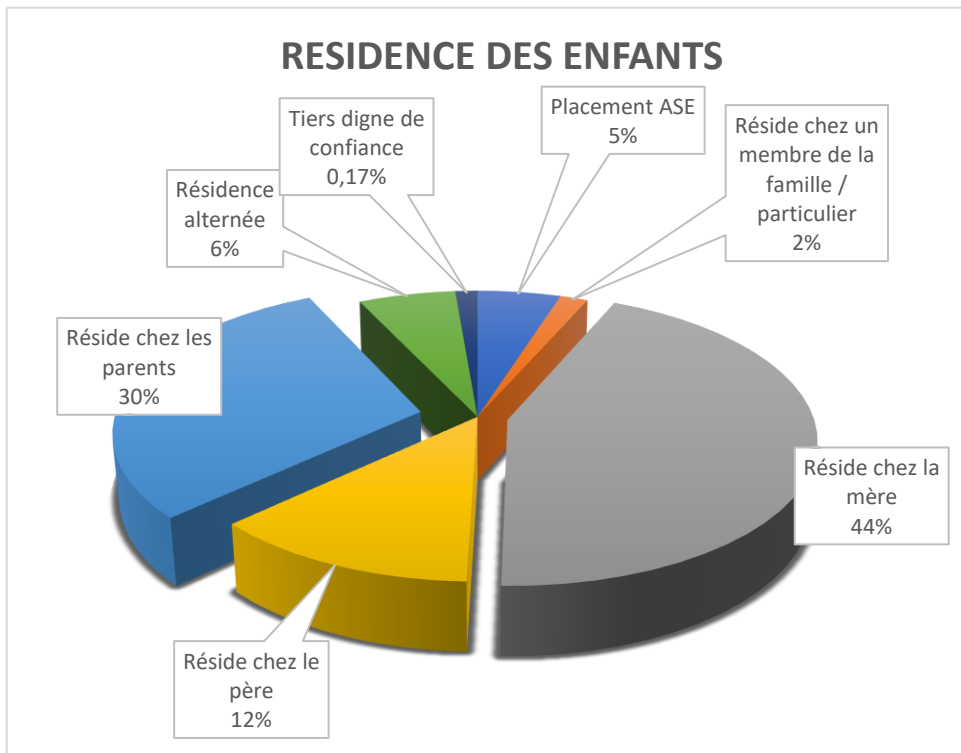
Comparativement à 2024, nous observons une baisse de 10% des « conditions d'éducation gravement compromises », de 6% du motif d'« exposition du mineur à un climat de violence au sein du ménage », et de 4% des « négligences envers le mineur ».

A contrario, nous notons principalement une augmentation du motif « violences intra familiales » de 3%, les « violences physiques envers le mineur » ont augmenté de 5 %.

Ne sont ici indiquées que les tendances fortes, la diversité des problématiques rencontrées reste importante, et régulièrement cumulées dans une même situation.

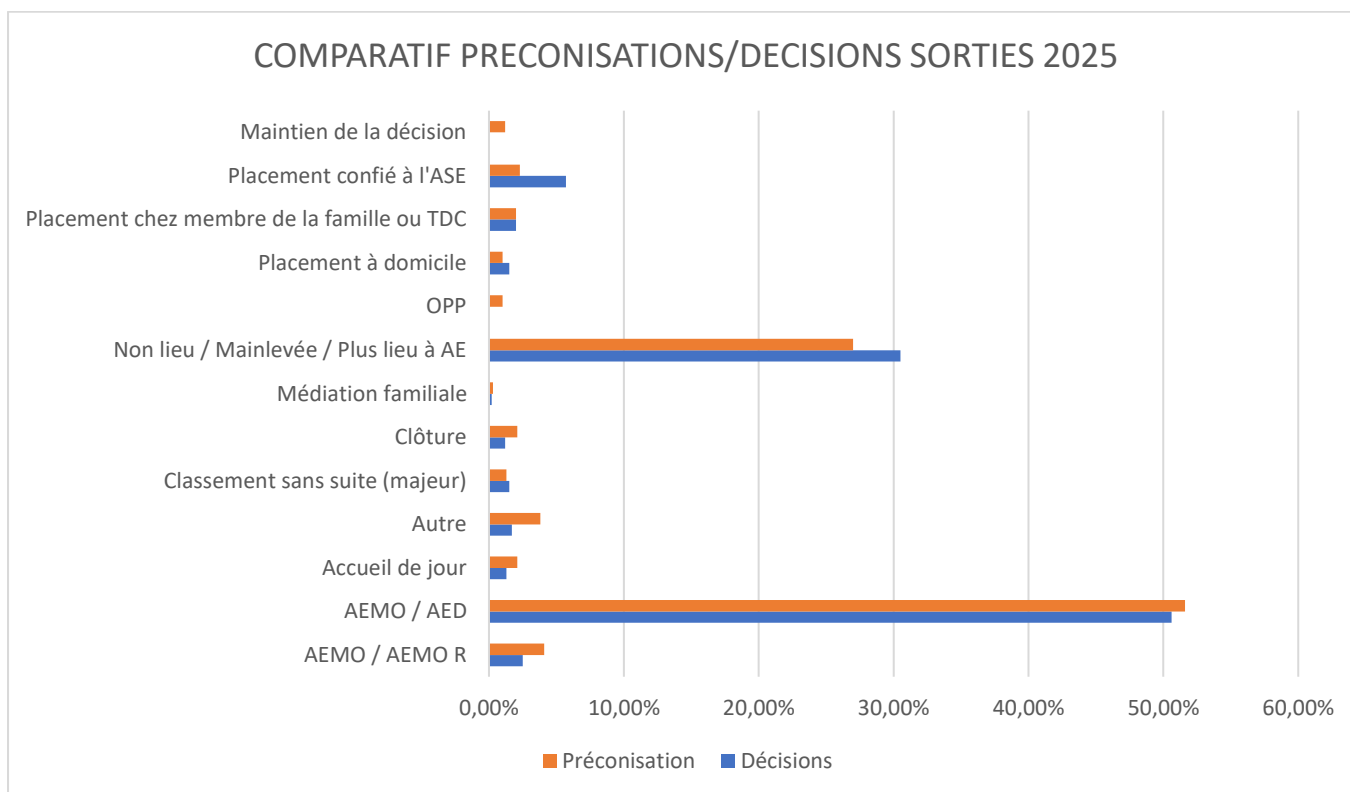


L'augmentation du nombre de situations dont les parents sont séparés continue de progresser d'année en année (4% depuis 2024). Les effets sur les modalités d'intervention mentionnés en 2024 se renforcent donc cette année, à savoir que cette augmentation a pour effet la multiplication du nombre de lieux de visites à domicile des professionnels.



Nous notons une augmentation du nombre d'enfants qui résident chez le père (+4%), et en résidence alternée (+3%), les autres données restent plutôt stable.

2.3 Les préconisations et décisions



De manière générale, les décisions prises correspondent aux préconisations faites.

L'évolution majeure réside depuis 2024 dans la baisse de 6% de préconisations de non-lieu, au profit d'une augmentation de 11% de préconisations d'AEMO/AED.

Le nombre d'enfants confiés à l'ASE a légèrement baissé dans les préconisations et décisions (-2%). Le nombre de décisions de non-lieu, plus-lieu et mainlevée a baissé de 6%, au profit d'une augmentation du nombre d'AEMO/AED de 7%. A noter que la part de « non audiéncé » fait référence à une mesure close dont l'audiencement a été ajourné.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1 Vie du service

L'année 2025 a été institutionnellement dense. L'achèvement du projet de service 2025 – 2029 a consécutivement été suivi par l'entrée du service dans le processus d'évaluation HAS qui a mobilisé l'ensemble de l'équipe. Les professionnels n'ont pas manqué en parallèle de ces projets institutionnels d'assurer la continuité de l'activité du service, attestant de l'engagement de l'équipe dans les missions réalisées ainsi que dans la vie institutionnelle du service. Concernés par l'état actuel de la protection de l'enfance et de ses évolutions législatives et sociétales, les professionnels ont massivement participé à la mobilisation des « 400.000 » initiée par la CNAPE, sous forme d'une mobilisation publique à Strasbourg le 15 mai 2025.

3.2 Partenariat, réseau, et parcours de l'enfant

La mesure d'investigation, en tant que mesure d'aide à la décision du magistrat, s'inscrit dans une temporalité et une place spécifiques qui participent d'une analyse de la situation de l'enfant, s'affranchissant de certains tropismes qui viendraient biaiser l'analyse du danger et de l'intérêt de l'enfant. Néanmoins, l'investigation s'inscrit dans un système de protection de l'enfance dont il est primordial de connaître les évolutions et les acteurs, pour assurer autant que possible une fluidité dans le parcours de l'enfant.

Ainsi, le SIE s'inscrit dans un partenariat et un réseau, aussi bien dans la réalisation de ses missions, que dans la représentation du service dans le maillage partenarial, et enfin dans le comité de pilotage de l'activité à l'échelle du territoire, animé par la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. A noter que le SIE, au titre du Secteur Associatif Habilité, a répondu à l'invitation de la DT PJJ à participer à l'élaboration de son Projet Territorial.

Le service a accueilli cette année, lors des réunions d'équipe, les services de l'UAPED¹ et le service ASA². Des temps de présentation de services partenaires continuent de se décliner en 2025, en commun avec le service d'AEMO 67. Ces temps permettent d'affiner nos connaissances des dispositifs de protection de l'enfance et de droit commun, dans une visée d'apporter les préconisations les plus justes et adaptées aux besoins des enfants.

Une membre de l'équipe de Direction représente régulièrement le SIE lors des commissions de la CCED³, et de la cellule de veille du Parquet de Saverne. Le SIE participe aussi à un COPIL sur les Violences Intrafamiliales organisées par le même Parquet. Nombreux sont les professionnels à intervenir dans les centres de formation (ESEIS et PRAXIS) pour présenter le SIE, participer à des jurys et réaliser des vacations. La participation au groupe de travail franco-allemand CELIS s'est élargi avec la participation de travailleurs sociaux. Le service était en outre présent aux Assises alsaciennes de la Protection de l'Enfance. Les missions du service, notamment le dispositif de MJIE Tout Petits, ont été présentées aux médecins de la PMI du Bas-Rhin, des puéricultrices spécialisées dans l'évaluation enfance.

En septembre, l'équipe a accueilli l'ensemble des Juges des Enfants des Tribunaux de Colmar, Saverne et Strasbourg, pour un temps d'échange annuel.

L'équipe de Direction est toujours activement présente lors des journées régionales de la FN3S, le mandat de vice-présidente du CNAEMO occupé par la directrice a été renouvelé cette année, marquant ainsi l'ancrage du service dans le réseau de la protection de l'enfance. A noter que la candidature de l'ARSEA en tant qu'association porteuse de l'organisation des Assises Nationales du CNAEMO en 2027 à Colmar a été actée.

3.3 Focale sur la MJIE « Tout Petits »

Le dispositif de MJIE « Tout-Petits » a été mis en œuvre à compter de 2022, l'expérimentation a été régulièrement reconduite depuis lors. Le dispositif concerne aujourd'hui 90 enfants par an, grâce à l'accord de la Direction Interrégionale et Territoriale de la PJJ de notre demande d'augmentation de 75 à 90 enfants en 2024. Le nombre d'entrées de mesures « Tout-Petits » en 2025 est conforme au cahier des charges. La mise en œuvre de l'ensemble des mesures a néanmoins été obéré par la liste d'attente.

Des bilans annuels ressortent que le dispositif accroît fondamentalement l'expertise de l'équipe dans l'investigation auprès des enfants de cette tranche d'âge, et une montée en compétences des professionnels, qui se diffuse sur l'ensemble de l'exercice des MJIE.

La visée est un soclage du dispositif dans l'équipement habituel du service.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

4.1 Pilotage de la démarche

Si la qualité est une préoccupation constante au service d'investigation, la démarche qualité se formalise depuis 2024, et associe collégalement les professionnels du service.

Le suivi de la qualité est assuré principalement par l'équipe de Direction, et un COPIL « plans d'action du service » est mis en place en 2025, auquel participent des travailleurs sociaux, psychologues, secrétaires et l'équipe de Direction, ainsi que la représentante du personnel. Ce COPIL concerne le suivi des différents plans d'action qui s'imposent à l'équipe, au niveau de la qualité et de la sécurité.

A noter qu'à l'échelle associative, une dynamique coopérative entre les services de milieu ouvert en Protection de l'Enfance est à l'œuvre et favorise une démarche d'amélioration continue de la qualité avec notamment la mise en place de formations transversales entre les professionnels des services concernés.

¹ Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger

² Accueil Solidaire Alternatif

³ Commission de Coordination Enfance en Danger

4.2 Evaluation HAS

A la suite de la finalisation du projet de service, le service a démarré la préparation de l'évaluation HAS avec le cabinet Aléis Conseil. L'évaluation a ensuite été réalisée du 24 au 26 septembre 2025 par le cabinet OULAD. La mobilisation de l'équipe a favorisé une appropriation transversale des thématiques concernées par l'évaluation, et a généré – à partir des entretiens avec les évaluatrices – un temps de réflexion rétrospectif et projectif sur ce qui structure l'institution.

La [synthèse de l'évaluation HAS du SIE](#) rend compte d'une excellente cotation « A », à laquelle s'ajoute une « étoile » obtenue par le SIE, venant souligner la pertinence du projet du dispositif « Tout-Petits ».

4.3 Bientraitance, éthique et prévention des risques de maltraitance

En marge du comité éthique déployé par l'ARSEA et auxquels les professionnels sont invités à participer, les questions éthiques traversent constamment les différents temps pluridisciplinaires au sein du service.

La confrontation permanente à des situations et problématiques complexes, dont l'observation et le recueil d'éléments se basent sur la relation éducative, n'est pas sans effets sur les professionnels, leurs éprouvés et leur posture professionnelle. L'analyse, la problématisation et l'éthique professionnelle se construisent et s'inscrivent notamment dans les temps pluridisciplinaires, les temps de reprises, les temps de réunion d'équipe, les groupes de travail, et l'opportunité de bénéficier de supervision individuelle.

A titre d'exemple, l'accueil des stagiaires ainsi que le contenu de la première rencontre avec les familles ont fait l'objet de temps de travail ayant abouti à la formalisation d'une procédure idoine.

Par ailleurs, un cycle de formation sur les nosographies, pour l'ensemble de l'équipe, s'est poursuivi en 2025, partant du postulat qu'une appréciation affinée des nosographies participe d'une prévention des risques de maltraitance par ignorance des mécanismes relationnels induits.

Ces différentes dimensions sont ancrées dans une vision associative globale, notamment déclinée dans le Plan associatif de Prévention des Risques de Maltraitance, dont l'équipe de Direction assure l'articulation avec sa déclinaison au niveau du service.

4.4 Gestion des risques

• Gestion des évènements indésirables

En 2025, le service a fait l'objet de six fiches d'évènements indésirables (FEI), soit une de plus qu'en 2024. Elles concernent les faits suivants :

- 4 sont liées à des faits de violences verbales ou menaces à l'endroit des professionnels par les familles.
- 1 est liée à une altercation sur la voie publique lors d'un déplacement professionnel.
- 1 est liée à un non-respect du cadre posé lors d'un entretien au service.

Chaque situation a fait l'objet d'une réponse individuelle avec les salariés concernés après traitement en équipe de Direction. Suite aux réponses individuelles apportées, des réflexions en équipe ont été menées. La mise en place du COPIL « plans d'action du service » visera à consolider le suivi du traitement de ces FEI avec l'équipe de Direction. Il n'y a pas eu de Fiche d'évènement Indésirable Grave (ie. Fiche d'Incident Signalé à la DTPJJ) en 2025.

- **Gestion des plaintes et réclamations**

En 2025, cinq fiches de plaintes et réclamations sont renseignées sur le logiciel MS Qualité.

- 2 concernent une demande de consultation d'éléments du dossier
- 3 concernent une mise en cause du professionnel, ou une demande de changement d'intervenant.

Si un formulaire a été mis à disposition dans le nouveau livret d'accueil, à partir de septembre, les voies de réclamations en 2025 restent l'appel téléphonique à la Direction par le standard téléphonique, le mail et le courrier. Tous les événements sont pris en compte et traités par l'équipe de Direction. Aucun changement d'intervenant n'a été acté, les échanges avec les personnes concernées ayant permis de clarifier, d'entendre et de prendre en compte les motifs de leurs réclamations.

La subtilité de l'appropriation par l'équipe des FEI et plaintes et réclamations réside dans l'appréciation de l'incident et sa qualification qui déclenche ou non la rédaction d'une fiche. En effet, la nature même des missions réalisées porte intrinsèquement les ressorts d'un mouvement contradictoire, parfois hostile, entre la famille et le professionnel.

- **Autre aspects de la gestion des risques**

La participation de la Direction au COPIL « QVCT en milieux ouverts » de l'ARSEA participe de la prise en compte associative de la spécificité des risques rencontrés lors de l'investigation en plus des mesures indiquées pour l'ensemble des ESMS, tels que la mise en place des mesures du plan Vigipirate, et les mesures et procédures relatives à la sécurité au sein du SIE mentionnées dans le DUERP.

Enfin, des facteurs exogènes participent d'un sentiment de qualité empêchée partagé par les professionnels. Comment réaliser une mission d'investigation qui ne se met en œuvre que tardivement du fait de la liste d'attente ? La chronicisation de la liste d'attente induit par ailleurs des risques de dégradation des situations dans l'attente, et induit une veille de l'équipe de Direction en cas de sollicitations des partenaires et/ou des familles dans l'attente d'attribution de la mesure.

4.5 Autres aspects de la qualité et formalisation des documents socles du service

Plusieurs documents ont été formalisés cette année, à la faveur de l'évaluation HAS, tels que :

- Finalisation du Projet de Service
- Plan de Prévention des Risques de Maltraitance
- DUERP
- Plan de Continuité de l'Activité

Par ailleurs, un groupe de travail s'est constitué sur la question de l'aménagement de la salle d'attente et la salle d'entretien « Tout-Petits », il vise aussi à terme la constitution d'un inventaire des ressources et médias éducatifs à disposition des travailleurs sociaux dans leur pratique.

Enfin, la poursuite du déploiement des logiciels numériques continue à inscrire le service dans le suivi de l'amélioration continue de la qualité. Un COPIL « SILAO », relatif au nom du logiciel choisi par l'ARSEA pour la mise en place du DUI, va se remettre en place, pour participer au développement collaboratif et continu dudit logiciel, et a fortiori du système d'information et de fonctionnement du service pour mettre en œuvre les missions.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/2025

Evolution personnel présent au 31/12/2025 sur trois ans (en équivalent temps plein)

2023	2024	2025
26,80	27,00	28,40

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	25,60	2,50	3,00	15,10	4,80	0,20	0,00
CDD temporaire	0,80	0,00	0,00	0,00	0,80	0,00	0,00
CDD remplacement	2,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	28,40	2,50	4,00	16,10	5,60	0,20	0,00

Les contrats de remplacement répondent à des absences prolongées pour arrêt maladie.

Une pédopsychiatre a été embauchée sur le poste vacant de psychiatre, depuis deux ans. Connue de l'équipe par ses interventions précédentes dans le cadre de la formation « Tout-Petits », son arrivée au service apporte une nouvelle dynamique institutionnelle, et participe de l'expertise pluridisciplinaire au service des missions d'investigation.

En 2025 ont été embauchées deux éducatrices spécialisées, dont l'une dans le cadre d'une mobilité interne associative, une secrétaire de direction, et une psychologue. L'équipe est relativement stabilisée.


L'équipe a accueilli une stagiaire en deuxième année de DEES, une étudiante en Master 2 de psychologie et psychopathologie clinique, et une stagiaire en L3 de psychologie.

Un temps d'accueil collégial et de suivi des nouveaux salariés a été proposé, ainsi qu'un temps de présentation du circuit de la protection de l'enfance à tous les nouveaux salariés et stagiaire.

Un plan de développement des compétences a été mis en œuvre, adaptant les axes de formation déclinés associativement, à l'échelle du service. A noter qu'un temps de formation en commun avec le SAEMO 67 sur les besoins fondamentaux de l'enfant a dû être reporté sine die, madame SEVERAC Nadège, intervenante, ayant dû annuler sa participation. Madame Liliane GOLDZSTAUB, psychologue clinicienne, poursuit son intervention dans les nommées « causeries autour des nosographies ». En parallèle de ce plan, un cycle de formation sur les « Tout-Petits » continue de se décliner au service, constitutif du dispositif éponyme. La pédiatre Anne-Lise DUCANDA a été accueillie dans ce cadre, sur la thématique de l'exposition aux écrans, ainsi que Cécile BREHAT, psychologue clinicienne, sur un cycle d'intervention co-construit en fonction des besoins de l'équipe. A noter qu'en parallèle des interventions, l'équipe a été à l'initiative, depuis deux ans, de temps de formation internes, notamment sur la question du conflit parental, venant ainsi ouvrir des espaces de production de connaissances communes et endogènes.

Enfin, apparaissent de manière de plus en plus aiguë les effets du retard ou de l'absence de mise en œuvre des préconisations faites, quand bien même elles débouchent sur une décision en audience. En d'autres termes, en raison de la saturation des dispositifs dans le domaine de la protection de l'enfance, les professionnels sont confrontés à l'ajournement, voire l'impossibilité de protéger un enfant à la hauteur du danger et des besoins repérés.

Quels effets, dans ce contexte, pour les mineurs concernés et pour les professionnels en charge de ces mesures ?



Ces questions, ainsi que celles qui jalonnent la pratique peuvent être mises au travail dans les groupes d'analyse de la pratique, dans une continuité de l'année précédente, à savoir :

- 2 groupes pour les travailleurs sociaux (répartis selon leur zone d'intervention : Nord et Sud du Département)
- 1 groupe pour les psychologues
- 1 groupe pour les secrétaires conjointement avec les secrétaires du SAEMO 67
- 1 groupe pour les cadres intermédiaires conjointement avec ceux du SAEMO 67 et du SASJ-SERP

Tous ces espaces ont une visée d'amélioration continue de la qualité et de prévention des risques psychosociaux.

6. CONCLUSION

Le service a été en 2025 principalement marqué par l'évaluation HAS dont les bons résultats viennent souligner l'expertise du service consolidée depuis plusieurs années.

En parallèle, le service, conjointement avec les services et établissements de l'ARSEA financés par la PJJ, a participé à l'élaboration du futur CPOM, avec les Directions Territoriale et Inter-régionale de la PJJ. Il est conclu à compter de 2026.

La construction en cours du nouveau bâtiment dédié aux services de milieu ouvert ainsi que la Direction Générale de l'ARSEA, a en outre jalonné l'année 2025 de temps de préparation du futur déménagement du service.

Les projets réalisés en 2025, ainsi que les perspectives à venir amènent l'équipe à se réajuster dans les évolutions à l'œuvre, gardant comme fondement constant et indéfectible l'intérêt de l'enfant dans les missions réalisées par l'institution.

Mobilisation des 400.000 place Kléber à Strasbourg, le 15 mai 2025

